

(texte écrit le 11 juin 2002) (et laissé en pièce jointe, pour mémoire)

Harcèlement chez Promoplast

Promoplast est une entreprise castelbriantaise qui a compté jusqu'à 217 salariés et est désormais retombée à 144 après des réductions d'effectifs en mars-avril 2000 et en février 2001. « ce n'est pas que le chiffre d'affaires a diminué : licencier a été une façon de faire remonter la marge bénéficiaire des actionnaires » disent les syndicats CGT et Force Ouvrière. Promoplast appartient au groupe anglais LINPAC.

Parlons-en justement, des syndicats. Malgré les dénégations du directeur local Patrick MARION (qui n'est d'ailleurs lui-même qu'un salarié) les syndicalistes estiment que « l'entreprise n'a pas une culture syndicale ». Ils vont même plus loin en parlant de harcèlement moral. « Dès qu'un syndicat s'installe, la Direction essaie de le casser en démontrant au personnel que les syndicats ça ne sert à rien, ça n'amène que des problèmes, ça pénalise le fonctionnement de l'entreprise en limitant le pouvoir des dirigeants ». Il y a eu de nombreux syndicats à s'installer dans cette entreprise, CGC, CFDT, CGT, Force Ouvrière. « A chaque fois nous avons marché la main dans la main, mais à chaque fois les délégués sont partis, ou ont abandonné, stressés, cassés. Quand on est syndicaliste, on est le vilain petit canard de l'entreprise, on est l'objet de brimades, de changements de poste. Cela fait peur au reste du personnel. La mesure finale c'est le licenciement ou la démission provoquée. Ce n'est déjà pas facile de trouver du travail dans cette profession, et comme chez nous il y a beaucoup de femmes, c'est encore plus dur pour elles ».

Au cours d'une conférence de presse tenue en commun le 3 juin 2002, les syndicats CGT et FO ont expliqué leurs difficultés. Actuellement c'est la déléguée syndicale CGT qui est l'objet de pressions « On ne lui laisse pas la liberté de fonctionner dans son mandat syndical. On veut la changer de secteur en prétextant une mauvaise entente avec son chef. En fait, c'est une façon de la mettre sur la touche »

Les syndicalistes n'hésitent pas à parler d'atteinte à l'expression syndicale : « Nous avons fait des réunions, hors temps de travail, le vendredi soir, avec des fédéraux venus de Paris expliquer la Convention Collective applicable à notre activité. Eh bien la Direction a fait dire aux salariés de ne pas aller à ces réunions, qu'on y dirait que des choses sans valeur et que cela ne ferait que compliquer la situation locale ! ». Les syndicalistes ont dû demander à l'Inspection du Travail de venir rappeler que la loi donne le droit aux salariés d'exprimer leurs positions et leurs revendications en matière de condition de travail.

Prud'hommes

« Cette pression antisyndicale nous paraît symptomatique à cette époque de l'année : nous sommes à 6 mois des élections Prud'homales, une spécificité française. On constate qu'il y a, à Châteaubriant, peu de salariés inscrits par leur employeur sur les listes électorales. On sait aussi qu'il y aura une forte abstention, les employeurs faisant en sorte d'empêcher les salariés d'aller voter sur leur temps de travail, comme la loi le permet. Cela nous inquiète fortement car, si les Prud'hommes venaient à disparaître, sous la pression de directives européennes, les salariés ne pourraient plus s'adresser qu'aux avocats pour défendre leurs droits

Note :

La CGT et FO ont été condamnés pour diffamation envers l'entreprise en novembre 2002 (et en appel par la cour de cassation en 2006).

<http://droit-finances.commentcamarche.net/jurisprudence/cour-de-cassation-1/publies-1/1265271-cour-de-cassation-chambre-civile-1-du-21-fevrier-2006-04-16-705-publie-au-bulletin>

En octobre 2011, l'entreprise Promoplast a une **nouvelle direction** en la personne de Jean-Filbert ROUSSEL